

Le bon fonctionnement de la section Fitness n'est possible que grâce au bénévolat de ses responsables et surtout à la bonne volonté et à la discipline de chacun de ses adhérents.

Nous allons donc tout naturellement nous plier à ces quelques exigences de base sans cela le bureau exécutif et le conseil d'administration se donneront le droit d'interdire momentanément ou définitivement le droit d'accès à l'adhérent non respectueux de ces règles.

Vérifiez bien que votre emploi du temps soit compatible avec notre planning avant de vous engager

- 1. En cas d'absence prolongée votre abonnement pourra être selon le cas :
 - 1) Pour raison de santé ou grossesse avec un certificat médical justifiant l'interruption (6 mois consécutifs minimum d'interruption.) votre abonnement sera reconduit pour la saison suivante ou remboursé si votre état de santé ne vous permet pas de continuer le sport.
 - Exemple : 6 mois d'interruption = cotisation de la saison suivante moins 6 mois.
 - 2) Pour mutation professionnelle avec un justificatif.
 - Dans les 2 cas, votre cotisation vous sera remboursée mais chaque trimestre commencé (octobre – janvier – avril) sera dû.
- 2. La politesse et le respect de tous sont de rigueur au sein de l'association.
- 3. Le Comité a le droit de suspendre ou d'annuler un abonnement sans prétendre à aucune forme de compensation lorsqu'il y a lieu de comportement non sportif, de conduite peu respectueuse ou d'autres abus vis à vis d'autres membres, de collaborateurs, de l'infrastructure en général ou d'enfreintes à ce règlement.
- 4. Une tenue sportive à la pratique du fitness est recommandée. Une bouteille d'eau est vivement conseillée pour les cours, mais interdiction de boire sur les trampolines.
- 5. Pour des raisons d'hygiène, l'adhérent doit se munir d'une serviette pendant son entraînement sur le tapis et le trampoline.
- 6. Afin de maintenir le sol propre, ainsi que le matériel, veuillez-vous munir de baskets propres (non portées à l'extérieur), dédiées à la salle de cours c'est obligatoire.
- 7. Le matériel doit être respecté et rangé après chaque utilisation et la salle remise en ordre après chaque cours de fitness
- 8. Les cours de Jumping Fitness, Sprint, et RPM sont à réserver via le site internet www.srb-musculation.fr (places limitées). Il suffit de créer votre profil sur le site et suivre les instructions.
- 9. Pour le bon fonctionnement des cours avec réservation, vous avez pour obligation de vous désinscrire pour tout empêchement directement sur le site, afin de permettre à un autre adhérent de prendre sa place. Des sanctions seront prises auprès de l'adhérent manquant à cette obligation.
- **ATTENTION :** En réservant sur le site votre place, vous vous engagez à participer au cours. Si trop d'annulations répétées, votre compte sera supprimé.
- 10. Jetez vos chewing-gums avant le début du cours.
- 11. Les horaires doivent être respectés pour le bon déroulement des cours.
- 12. Les cours sont animés par des éducateurs diplômés d'état. Seul l'éducateur décide du contenu de son cours et non l'adhérent.
- 13. L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les cours, il reste au fond du sac pour le respect de tous.
- 14. Ce planning est susceptible d'être modifier en cours d'année, si le nombre de 6 participants n'est pas atteint lors d'un cours de fitness.
- 15. En cas d'absence de l'éducateur et dans l'impossibilité de le remplacer, le cours sera annulé.
- 16. Vacances scolaires : Planning allégé suivant la disponibilité des animateurs. Fermé pour Noël et Nouvel An.
- 17. Vous devrez être en possession de votre carte pour participer au cours, des contrôles seront effectués par le comité Fitness ainsi que les éducateurs.
- 18. Les cours du SRB Fitness sont accessibles à partir de 14 ans.
- 19. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident de l'adhérent non assuré personnellement et en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles, vestiaires et douches.
- 20. Du fait de son adhésion au club, l'adhérent donne à l'association un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'activité SRB Fitness Club proposée dans le cadre de la promotion de celle-ci.
- 21. La demande d'une carte supplémentaire suite à une perte, destruction, ... fera l'objet d'une facturation pour son remplacement de 5 €.

IMPORTANT

Aucun(e) adhérent(e) ne sera admis(e) en cours sans un dossier complet

Contacts :